

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le quatre février deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/01/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 003 : SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président présente le document du débat d'orientation budgétaire 2010, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2010, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 février 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 26/02/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères:
débat d'orientation budgétaire

Date de transmission de l'acte : 16/02/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 16/02/2010

Numéro de l'acte : 2010-003 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100204-2010-003-DE

Date de décision : 04/02/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2010**

**SERVICE INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE
TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES**

04 février 2010

Le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes de Noblat a été créé au 1^{er} janvier 2007 suite à la dissolution du SICTOM du Canton de Saint Léonard de Noblat au 31 décembre 2006.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M4.

1 Les orientations budgétaires en 2010

L'activité du SICTOM est stable et constante. Les principales évolutions résultent de la fermeture de Cadillat et du remplacement d'une benne de collecte.

1.1 Section d'investissement

Une nouvelle benne, en remplacement de celle de 14 m³, devra être commandée durant l'année 2010. La dépense devrait être similaire à celle remplacée l'année dernière, soit environ 155 000 € TTC.

Un emprunt sera réalisé pour financer une partie de cette acquisition.

La charge des emprunts souscrits pour l'acquisition des bennes et les réalisations du SICTOM (déchèterie et local technique) sera en diminution (capital + intérêts) par rapport à celle payée en 2009 (environ 44 300 € contre 68 300 €).

Compte tenu du transfert de la voie d'accès à la déchèterie par la commune de Saint-Léonard de Noblat, il est impératif que l'intercommunalité intervienne sur cette dernière (reprofilage et couche de roulement) qui est fortement dégradée. La charge sera supportée par ce budget.

Les autres dépenses et recettes de la section d'investissement sont liées à l'amortissement des biens acquis et des subventions reçues pour ces opérations.

Les recettes résulteront uniquement du remboursement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

1.2 Section de fonctionnement

Les « charges à caractère général » du service évolueront, principalement, en fonction de l'augmentation du coût du carburant, de la location et de la maintenance des bacs de collecte des ordures ménagères ainsi que leur entretien. Le poste « réparations et maintenance » des bennes à ordures ménagères devrait être stable.

Le montant des ressources humaines sera stable par rapport à celui constaté au cours de l'année 2009, soit environ 300 000 €.

Les dépenses liées au SYDED, coût d'élimination des ordures ménagères, coût de fonctionnement du bas de quai de la déchèterie du Raca et coût de fonctionnement de la structure, seront en forte augmentation : + 8,21 € par tonne de déchets incinérés et + 7,30 % sur la participation payée à l'habitant. Soit + 35 000 € environ.

La principale recette de fonctionnement sera la redevance de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Compte tenu des estimations des dépenses du Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, les montants annuels de la redevance, pour l'année 2010, devraient être similaires à ceux mis à la charge des usagers de 2007 à 2009.